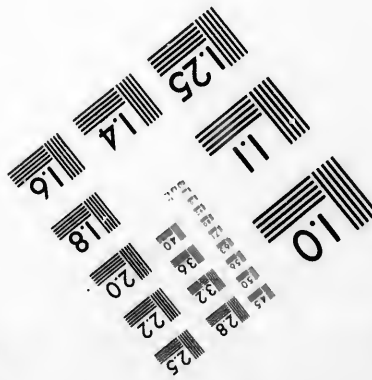
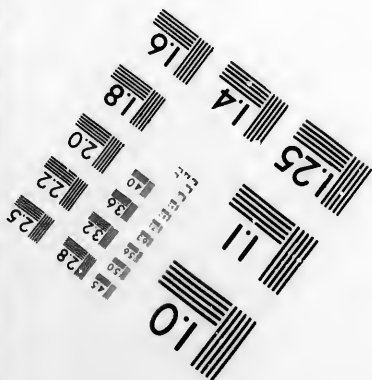
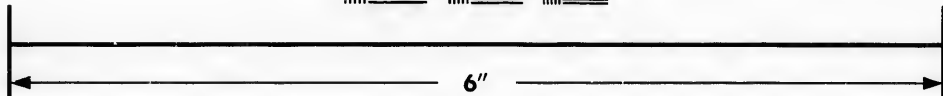
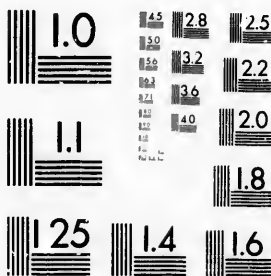


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14 28
16 32
18 22
20 25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
				✓							

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

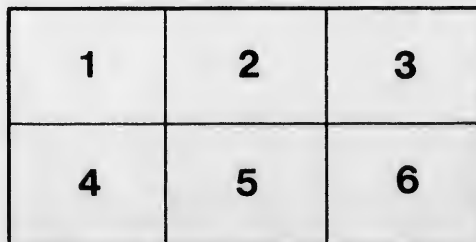
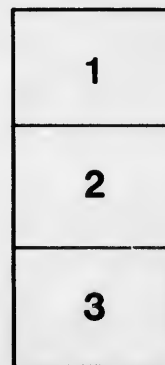
La Bibliothèque de la Ville de Montréal

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque de la Ville de Montréal

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

ails
du
odifier
une
image

s

rrata
to

pelure,
n à

32X

Supplément à LA PARFUMERIE FRANÇAISE

MANUFACTURE DE PAPIERS DE LUXE

KELLER-DORIAN, SILVIN & C^{ie}

15-17-19, Rue Saint-Eusèbe, LYON

Notre Fantaisie N° 19-12371-3

Extrait Mem. Ac. de Cherbourg 1870.

A PROPOS

DE

Jacques, François & Louis-Hector de CALLIÈRES

par M. Henri JOUAN.

Le « Cabinet d'Antiquités et d'Histoire naturelle » de Cherbourg possède un écrin renfermant deux anciennes miniatures sur vélin dont je ne saurais dire au juste la provenance ; très probablement, elles faisaient partie de la collection de feu M. Duchevreuil qui, achetée par la Ville en 1831, a été le commencement de notre petit musée. Une étiquette écrite à la main, déjà ancienne aussi, à juger par la décoloration de l'encre, indique que ces miniatures sont les portraits de « M. de Caillière, Gouverneur de la Ville et Château de Cherbourg et Madame son épouse ».

Vers 1840, une rue nouvellement ouverte était appelée rue de Caillères (*sic*) en souvenir de ce personnage.

Deux autres gentilshommes du même nom, ses fils, ont joué un rôle relativement important dans la deuxième moitié du dix-septième siècle et au commencement du dix-huitième, le premier, *François*, membre de l'Académie française, comme diplomate, le second, *Louis-Hector*, comme Gouverneur du Canada, dans des circonstances difficiles. Leur père, *Jacques*, tout en remplissant ses devoirs militaires, s'était fait un nom parmi les lettrés de son temps. Tous les trois, le père et ses deux fils, tiennent à notre région, le premier



par les fonctions qu'il y occupa et les alliances qu'il y contracta, peut-être aussi par sa naissance, les fils par leur naissance.

Un enchaînement de circonstances, qu'il est inutile de retracer, mais que j'appellerai des circonstances heureuses à cause des agréables relations épistolaires qu'elles m'ont procurées avec plusieurs personnes, m'a mis à même de donner sur la famille à laquelle appartenaient ces trois personnages quelques renseignements qu'on ne trouve pas dans nos historiens locaux, et, surtout, de redresser, *dans l'intérêt de la vérité historique*, quelques erreurs provenant d'un sentiment exagéré de *patriotisme de clocher*.

Tout d'abord, comment doit-on écrire le nom de l'ancien gouverneur de Cherbourg? Sur d'anciens parchemins, de vieux titres de famille, on trouve souvent *Cailhères*; les différents biographes écrivent *Caillière*, comme sur l'étiquette qui accompagne nos deux miniatures, *Caillières*, *Caillères*, et encore *Callières*. C'est cette dernière orthographe qui est usitée par les représentants actuels de la famille, d'accord en cela avec une lettre tout entière de la main de François de Callières, en date du 14 avril 1697, faisant partie de la collection d'autographes de notre regretté confrère, M. Henri Moulin (1).

Rappelons rapidement ce qu'on trouve dans nos annalistes sur Jacques de Callières et ses deux fils, François et Louis-Hector (2).

(1) *Les deux de Callières, Jacques et François*, par H. Moulin, in-8°, 23 p., Caen, Le Blanc-Hardel, 1883.

(2) Jacques avait, en outre, le prénom de Jean, ainsi que le témoigne la mention, sur un registre de l'église Sainte-Trinité de Cherbourg, de son inhumation, le 13 juin 1662. M. H. Moulin donne aussi le prénom de Jean au second fils de

M. H. Moulin fait naître Jacques à Torigny-sur-Vire (1), par conséquent dans le département actuel de la Manche, au commencement du dix-septième siècle ; son fils aîné, François, Seigneur de Rochelay et de Gigny, serait né également à Torigny en 1645, et le puîné, qu'il appelle le « Chevalier Jean », à Cherbourg pendant que son père était gouverneur de cette ville. « Tous deux, dit M. Moulin, en parlant du père et du fils aîné, les seuls dont il s'occupe, sont Normands d'origine ».

Voisin-la-Hougue, dans son *Histoire de Cherbourg*, écrite dans la deuxième moitié du dix-huitième siècle, fait naître Jacques, François et Louis-Hector à Cherbourg, sans donner de dates. Par ailleurs, il fait une confusion entre les deux derniers en attribuant au Chevalier, qui n'a jamais été un littérateur, des ouvrages en prose et en vers écrits par son frère.

D'après M. A. Pluquet (2), Jacques de Caillières (*sic*) serait né à Torigny à la fin du seizième siècle, et mort dans cette même ville en 1696.

Cette date, 1696, paraît erronée à première vue ; si elle était vraie, Jacques, né à la fin du seizième siècle, serait mort centenaire ou peu s'en faudrait, tandis que

Jacques ; il ne l'appelle même que le « Chevalier Jean », mais il ne le cite qu'une seule fois, sa notice sur les deux de *Callières* étant consacrée au père et au fils aîné. C'est sur la foi d'un écrivain canadien-français, M. Sulte, qui s'occupe de l'histoire de son pays, que je lui donne les prénoms de Louis-Hector ; il ne se trouvent pas dans nos historiens qui se contentent de l'appeler le « Chevalier de Callières ».

(1) On trouve le nom de cette petite ville écrit *Torigny*, *Thorigny*. L'orthographe que j'ai adoptée est celle de l'*Annuaire du département de la Manche, 1389*, publication quasi-officielle.

(2) *Bibliographie du département de la Manche*, « Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg, 1873 ».

la date de son décès, en 1662, à *Cherbourg*, est certaine.

Selon le même auteur, François, né à Torigni, le 4 mars 1645, mourut à Paris, le 5 mars 1717. Le Chevalier, né à Cherbourg, *au commencement du dix-septième siècle*, décéda à Québec (Canada) le 26 mai 1703. On devrait conclure de là que le Chevalier de Callières aurait vécu très vieux, et qu'il était l'aîné de François.

Un manuscrit de la fin du dix-huitième siècle, de M. Giles-Pierre Avoyne de Chantereyne, faisant partie de la Bibliothèque de la ville de Cherbourg (1), parmi les *Indications sur divers hommes notables de Cherbourg ou des environs, ou bien y ayant vécu*, donne sur nos trois Callières des détails plus étendus que je résumerai comme il suit :

1° Jacques de Callières, Seigneur de Rochechellay (2) et de Saint-Romald, Maréchal de Bataille des Armées du Roi, s'était attaché de bonne heure aux Maisons d'Orléans-Longueville qui lui procurèrent le gouvernement de Cherbourg où il résida de 1644 à 1662, année où il mourut, le 12 juin (3). Il cultivait les belles-lettres, écrivant en prose et en vers. Pendant son gouvernement, il publia plusieurs ouvrages (4) dont le plus important, de beaucoup, est *La Vie du Maréchal de Matignon* (in-f°, Paris, 1661). Il lui valut les éloges de ses confrères de l'Académie de Caen, dont il était

(1) M. S. S. n° 121.

(2) Cette appellation est fautive, c'est *Rochelay* qu'on doit écrire.

(3) C'est à tort que l'abbé Demons, dans son *Histoire civile et religieuse de Cherbourg* (M. S. S., n° 107, de la Bibliothèque de la ville), le fait mourir en juin 1659, mais c'est avec raison qu'il dit qu'il fut inhumé dans l'église Sainte-Trinité.

(4) G. P. A. de Chantereyne, dans ses *Indications, etc., etc.*, donne la liste de ces ouvrages, ainsi que la liste de ceux de François de Callières.

un des premiers fondateurs, et ceux du poète Chapelain qui, alors, était l'oracle du goût en matière de critique.

Il avait épousé Madeleine Potier, fille de... Potier, Seigneur de Courcy, près de Coutances. (1)

2° Leur fils, François, Seigneur de Rochelay et de Gigny, naquit à Cherbourg, où il fut baptisé dans l'église du château, le 14 mai 1645 et non à Torigni, comme l'avance Moreri, et mourut à Paris, le 5 mai 1717, ainsi que l'indique son épitaphe dans l'église Saint-Eustache. (2)

Attaché comme son père à la Maison d'Orléans-Longueville, il était employé, à vingt-cinq ans, aux négociations ayant pour objet de faire élire le Duc d'Orléans-Longueville roi de Pologne, négociations qui étaient sur le point d'aboutir lorsque ce dernier fut tué au passage du Rhin, en 1672. Plus tard, il fut un des trois plénipotentiaires lors des pourparlers d'où sortit le traité de Ryswick, en 1697. A la suite de ces négociations, qui lui firent beaucoup d'honneur, le roi lui conféra une charge de Secrétaire du Cabinet et « lui fit des biens considérables » (3). Un panégyrique de Louis XIV lui ouvrit les portes de l'Académie fran-

(1) D'après un des représentants actuels de la famille Potier de Courcy, demeurant à Doucet-Sézez (Orne), qui a mis la plus grande obligeance à répondre à diverses questions que je lui posais, le mariage de Jacques aurait eu lieu en 1643. Madeleine Potier était veuve d'un gentilhomme de l'Élection de Valognes, Jean Dancel, Sr de Bruneval, dont elle avait deux filles: 1° Guyonne, mariée d'abord à Pierre de Beaumais, Sr de Bernières, et puis en deuxième noces, à Gédéon Dagobert, Sr de Saint-Vast; 2° Hortense, mariée à Louis de Brucan, Sr de Fresnay.

(2) Ne pas perdre de vue que c'est G.-P. de Chantereyne qui parle: je ne saurais dire si cette épitaphe existe encore.

(3) Le roi lui fit une gratification de 10,000 livres. (H. Moulin, *loc. cit.*).

caise où il remplaça Quinault en 1689. Il avait du goût pour la poésie, et on trouve, de lui, plusieurs pièces de vers dans quelques-uns des cinq ou six ouvrages qu'il publia.

3° Le Chevalier de Callières, natif de Cherbourg, suivit de bonne heure la carrière des armes, et devint capitaine au régiment de Navarre, et ensuite capitaine des vaisseaux du Roi. Diverses missions au Canada lui firent beaucoup d'honneur et lui valurent, en 1684, le gouvernement de Montréal. En 1690, il mena heureusement un convoi de 6,000 (1) hommes au secours de Québec assiégé par les Anglais. Il était fait Chevalier de Saint-Louis en 1694, peu de temps après la création de l'Ordre. Nommé, en 1699, Gouverneur-général de la Nouvelle-France, de l'Acadie et de Terre-Neuve, il mourut à Québec, le 26 mai 1703 (et non en 1698, comme le dit Moreri), « autant regretté, dit le P. Charlevoix, que le général le plus accompli qu'eût encore eu cette colonie, et l'homme dont elle avait reçu les plus importants services. »

« L'historien de Normandie, Masseville, ajoute C. »
 » P. A. de Chantereyne, natif de Montebourg, mort a »
 » Valognes le 2 avril 1733, âgé de 85 ans (*Registre de* »
 » *l'Eglise de Valognes*), contemporain de MM. de Calliè- »
 » res, affirme qu'ils étaient natifs de Cherbourg. »
 » Telle est aussi la tradition de cette ville. On ne trouve »
 » cependant pas leurs noms sur les registres de cette »
 » ville, non plus que sur ceux de Thorigny où nous »
 » avons fait faire la recherche, ce qui nous fait conjec- »
 » turer qu'ils ont été vraisemblablement baptisés dans »
 » l'église du château, démolie, en 1689, avec les forti- »
 » fications de la ville, et dont les registres ont été per- »
 » dus. »

(1) 600 ?

Jacques de Callières, dit M. l'abbé Leroy dans le « Vieux Cherbourg », 1^{re} série (*Mém. de la Soc. Acad. de Cherbourg*, 1875), était-il originaire de Cherbourg? Les registres des baptêmes n'étant complets qu'à partir de 1628, le fait n'a pu être vérifié. On ignore aussi l'époque précise à laquelle il fut nommé gouverneur de Cherbourg; seulement, on le voit, au mois de mars 1649, sur l'ordre du Comte de Matignon, Lieutenant-général de la Province de Normandie, venir avec l'artillerie dont il pouvait disposer, au siège de Valognes qui tenait pour la Fronde, et contribuer puissamment à la reddition de cette place. Les archives de Sainte-Trinité nous fournissent la date certaine de son inhumation dans cette église, le 13 juin 1662.

M. de Gerville, dans ses *Etudes géographiques et historiques sur le Département de la Manche* (1), est en désaccord avec tout ce qui précède, et commet de grosses erreurs.

« Caillère (*sic*), dit-il, *famille originaire de Torigny*, arrondissement de Saint-Lô, qui a fourni dans le dix-septième siècle deux frères distingués par leurs écrits et leurs services : François de Caillère, membre de l'Académie française, né en 1647, mort en 1717, fut un des plénipotentiaires de la France au Congrès de Riswick. . . . Son frère, Jean ou Jacques, prend le titre de Maréchal de bataille des Armées du Roi, commandant pour son service dans la ville et le château de Cherbourg. On lui doit un ouvrage important pour l'histoire de la basse Normandie; c'est l'histoire du Maréchal de Matignon. . . . Il vivait encore après la démolition du château de Cherbourg. »

(1) Cherbourg, Feuardent, 1854.

Ainsi, pour M. de Gerville, Jacques et François de Callières auraient été les deux frères, et même il semblerait que François était l'aîné. Il ne dit rien du gouverneur du Canada, quand le château de Cherbourg fut démoli, en 1689, Jacques était mort depuis vingt-sept ans.

Tout ce qui précède, on peut le voir, même en ne tenant pas compte de l'article de M. de Gerville, ne laisse pas d'être assez confus, assez peu précis, et ne permet pas d'indiquer, avec certitude, la date et le lieu de naissance de Jacques, de François et du Chevalier de Callières; tout ce qu'on semble être en droit de dire, c'est qu'ils avaient vu le jour — sinon tous les trois, au moins les deux derniers — dans la partie de la Normandie qui forme aujourd'hui le département de la Manche. De là à supposer que leur famille, leurs ascendants étaient du même pays, il n'y a pas bien loin, et quelques-uns de nos annalistes l'insinuent. Dans un ouvrage récent, *Etat présent de la Noblesse de France*, édition de 1887, par Bachelin-Deflorenne, on lit que la famille de Callières, « qui paraît exister » encore en plusieurs branches, tire, dit-on, son nom » de la terre de *Callières*, en Normandie. »

Cette opinion, que, d'ailleurs, Bachelin-Deflorenne n'émet qu'avec doute, est erronée. En dehors des recherches que j'ai faites moi-même, j'en trouve la preuve dans des lettres à moi adressées par M. Benjamin Sulte, d'Ottawa, membre de la Section française de la Société Royale du Canada, dans une correspondance suivie, depuis huit mois, avec Madame la Comtesse de Callières, demeurant au Château de Bonnières, près de Sainte-Foy la Grande (Gironde), dans des lettres de M. le Docteur Vijen, de Montlieu

(Charente-Inférieure), et dans un tableau généalogique des Callières, dressé par lui sur des pièces communiquées par des personnes de la famille.

Les Callières ne sont pas originaires de Normandie, mais — du moins aussi loin qu'on peut remonter dans leur passé — de l'Ouest de la France ; ce sont les hasards de la vie militaire qui ont conduit l'un d'eux, Jacques, ou peut-être son père, dans notre province, où il fut le premier d'une branche normande qui ne devait pas durer, ses fils, François, le diplomate, et Louis-Hector, le gouverneur du Canada, mourant sans laisser de postérité.

Madame de Callières avait entendu parler d'une terre appelée *la Callière* ou *la Callièrette*, dans le voisinage de Torigni-sur-Vire. L'examen des cartes les plus détaillées, les informations demandées à Torigni et ailleurs, à diverses personnes très au fait de ce qui concerne le département, ne m'ont révélé, dans la Manche, aucun *lieu dit* portant l'un ou l'autre de ces noms. Par contre, dans la Charente-Inférieure, à Clérac (canton de Montguyon), on trouve le *Château de Callières*, bâti à 200 mètres de l'emplacement occupé autrefois par un château du même nom qui aurait été brûlé pendant les guerres de Religion, et habité aujourd'hui par le Marquis de Callières, chef actuel de la famille. Le *Dictionnaire des Communes* en indique une appelée *la Caillère*, dans le département de la Vendée, la seule, en France, de ce nom.

Une tradition de la famille lui donne pour berceau le Poitou ; Jacques (peut-être François), serait même né à Torigny, dans les Deux-Sèvres, mais les archives municipales de cette commune, ne remontant qu'à 1745, ne peuvent apporter aucune preuve *pour* ou

contre, et quand on considère les attaches de Jacques avec les Matignon qui étaient Seigneurs de Torigni sur-Vire, il semble bien probable que c'est cette dernière localité que les biographes avaient en vue. Malheureusement, les recherches que G.-P. A. de Chandarteyne y fit, au siècle passé, n'ont donné aucun résultat; les renseignements demandés, tout récemment par Madame de Callières et par moi, n'ont pas abouti davantage. A vrai dire, ces investigations n'ont pas été poussées aussi loin qu'elles auraient pu l'être; ainsi il serait bien possible que l'examen de vieux papiers déposés à la Mairie, que *personne n'était, maintenant capable de lire*, et remontant aux environs de l'an 1600 — éclaircit des points restés douteux jusqu'à présent.

Ce n'est qu'à partir de 1654, jusqu'en 1659, que, dans les Registres de Catholicité de l'église Sainte-Trinité de Cherbourg, déposés à la Mairie en 1792, on voit figure tantôt Jacques de Callières, tantôt sa femme, Madeleine ne Potier, ou leur fils François, comme parrains et comme marraine, mais, à partir du 13 juin 1662, date à laquelle est inscrite l'inhumation de « Jean-Jacques de Callières, gouverneur de ceste ville et chasteau » il n'est plus fait mention des Callières sur aucun de ces registres.

Jacques avait aussi deux filles, *Renée* mariée à un Montmorency, et *Bertrande* mariée à un La Rochefoucauld. Il n'est question, dans nos archives, ni de leur naissance, ni de leur mariage: peut-être avaient-elles été baptisées dans la chapelle du château, et leurs mariages y avaient-ils été célébrés, ou à Courcy, le lieu natal de leur mère. (1)

(1) Nos archives ne parlent pas davantage d'un troisième fils de Jacques, *Raphaël*, qui serait devenu lieutenant-colonel

es de Jacques de Callières portait les titres de Comte de
rs de Torigni-Chaillot, Seigneur de *Rochelay* et de *Saint-Romald*; les
est cette derArchives de France donnent à François ceux de
t en vue. MaisSeigneur de *Clérac*, de *Rochelay* et de *Gigny*. Clérac est
P. A. de Chandans la Saintonge; dans les cinq départements nor-
lé aucun résultmands, aucune commune ne porte un des autres
t récemmentnoms; peut-être y a-t-il, en Normandie, des terres, des
ont pas aboutlieux dits appelés ainsi, je ne saurais le dire; en tout
s n'ont pas étécas, ces noms, si je puis m'exprimer ainsi, n'ont pas
l'être; ainsi une « physionomie normande. »

vieux papier Mais ce qui me paraît le plus probant contre l'origine
it, maintenantnormande des Callières, c'est qu'on ne trouve ce nom
ns de l'an 1600— et pas davantage celui de *Portier*, le nom patroñy-
à présent. mique de la famille, celui sous lequel elle était connue
1659, que, suavant qu'elle l'eût remplacé par un nom de terre
ainte-Trinité de— ni dans les *Nobles de Normandie* (1), ni dans le
on voit figure*Nobiliaire de la Généralité de Caen* (2), d'après Montfaut
me, Madeleiet Guy de Chamillart, remontant à 1463, ni dans
me parrains etarmorial de Chevillard, *Noblesse de Normandie, fait et*
uin 1662, datdressé sur les recherches de MM. les Intendants depuis
« Jean-Jacquel'année 1666, etc., etc.

et chateau » Si nous regardons dans l'Ouest de la France, nous y
ur aucun de cetrouvons, au contraire, les traces de la famille de

ée mariée à u de cavalerie. Il est très probable qu'il y a confusion avec un
a La Rochefou de ses parents, Raphaël de Callières, Seigneur de Clérac, né
ves, ni de leur vers 1640, et devenu colonel du régiment de Milice locale de
re avaient-elle 1726, chevalier de Saint-Louis en 1752, mort, en 1798, au châ-
au, et leurs ma teau de Valade, près de Callières. Dans un *Etat général de*
Courcy, le lieu pitaine, ayant rang de Major, du Régiment de Bourbon-Cava-
lerie est un M. de Caillièrre (*sic*): on ne donne pas ses prénoms.

(1) M. S. S. in-f° du dix-septième siècle, Bibl. de Cherbourg, n° 57.

(2) M. S. S. in-f° du dix-huitième siècle, Bibl. de Cherbourg, n° 60.

Callières à partir de temps déjà bien éloignés de nous.

On aurait trouvé, aux Archives de France, qu'elle était une branche des Rohan-Soubise.

Un titre de 1492, en la possession de Madame de Callières, atteste la noblesse de Jehan de Callières qui eut deux fils; l'un, François, resta au château paternel, l'autre, Eutrope, devint Chevalier de Saint-Jean de Jérusalem. (1)

D'après le Docteur Vijen, le lieu d'origine de la famille — du moins aussi loin qu'on la retrouve dans le passé — serait une commune du département de la Charente, Rivières, tout près de la Rochefoucauld. (arrondissement d'Angoulême). Il y a, dans cette commune, un lieu dit du nom de *Callières*, avec une vieille « gentilhommière », existant encore aujourd'hui. En 1461, on y trouve Charles Portier, Sr de Callières. En 1492, Jehan Portier devient, par son mariage, Seigneur de Clérac en Saintonge, et vient — ou bien, peut-être, un de ses descendants? — se fixer dans cette localité et sa demeure prend, et garde à la longue, le nom de Callières; en même temps, ce nom remplace le nom patronymique, Portier. Les Callières sont restés Seigneurs de Callières en Angoumois pendant trois générations, et Seigneurs de Clérac, en Saintonge, jusqu'à la Révolution. (2)

(1) Répertoire des familles nobles de Bordeaux.

(2) Des renseignements donnés à Madame de Callières par le maire de Rivières, confirment le dire du Docteur Vijen. Il y a au village de Callières, dans cette commune, une très belle maison, montrant quelques traces de l'architecture et de l'ornementation de la Renaissance. On a gardé le souvenir d'une famille *Barairon* (ou *Barreiron?*) de *Callières* qui y demeurait avant la Révolution. Il est probable que, les Portier installés en Saintonge et ayant vendu le fief de Callières, ce fief sera tombé, un jour ou l'autre, en la posses-

Le tableau généalogique dressé par M. le Docteur Vijen, comporte la sériation de trois branches de la famille de Callières : 1° ceux de *Clérac*, de 1479 à la mort de M. le Comte de Callières, décédé au château de Bonnières, le 23 janvier 1890 : 2° ceux du *Plessis et de Torigny*, de 161 .. à 1732 : 3° ceux de *Saint-Martial de Mirambeau* (1), de 173... à 1780.

C'est à la deuxième branche, celle du Plessis et de Torigny, qu'appartiennent Jacques, François et Louis-Hector. D'après le tableau, elle ne commence qu'à la fin du seizième siècle, ou dans les premières années du dix-septième ; on y voit figurer, de père en fils, en première ligne, Jehan de Callières (2), en deuxième, Magdelon, en troisième, Jacques, le gouverneur de Cherbourg ; mais ce dernier, ainsi que le fait remarquer M. Vijen, au lieu d'être le fils de Magdelon, aurait, bien plus probablement, été son frère, d'après la comparaison des âges de ces trois personnages. Le contrat de mariage de Jehan est de 1615, et un individu marié en 1615 ne peut pas avoir un petit-fils né vers 1620, date présumée de la naissance de Jacques.

Il est bien possible que la branche des Callières du Plessis se soit séparée de celle de Clérac — qu'on doit, évidemment, regarder comme la tige — avant les premières années du dix-septième siècle, époque à laquelle

sion des Barairon qui auront pris le nom de la terre, mais il n'y a pas la moindre parenté entre les deux familles.

(1) Saint-Martial de Mirambeau, Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac.

(2) Dans les premiers temps, le nom est le plus souvent écrit *Cailhères*, quelquefois *Cailhier*. Ce n'est qu'à partir du commencement du dix-septième siècle qu'on trouve constamment *Callières*, dans la branche de Clérac. La branche du Plessis est inscrite avec l'orthographe *Caillères*, sur le tableau généalogique de M. Vijen.

le tableau généalogique la fait commencer, peut-être avant 1492, date du départ des Callières qui demeureraient à Rivières, en Angoumois, pour aller en Saintonge, mais, faute de documents, je ne puis que faire des suppositions. D'autre part, il y a, dans la Manche, dans l'arrondissement de Coutances, à dix ou douze lieues de Torigny-sur-Vire, une commune appelée Le Plessis, et quand on voit, sur le tableau du docteur Vijen, les trois Callières qui ont figuré en Normandie, inscrits dans une branche de la famille dite *branche du Plessis et de Torigny*, et qu'on rapproche ces deux noms, Le Plessis, localité normande, Torigny, lieu de naissance (?) de François de Callières, et peut-être de son père Jacques, on comprend que quelques personnes aient pensé qu'il y avait une branche des Callières établie en Normandie depuis un temps plus ou moins long, peut-être une autre famille, portant le même nom de terre, ce qui n'aurait pas été impossible, les mêmes noms de lieux se retrouvant souvent sur des points différents de la France, quelquefois très éloignés les uns des autres ; mais, comme le chef de la branche du Plessis, sur le tableau du docteur Vijen, Jehan de Callières, porte le titre de Seigneur du *Plessis-en-Bords*, il est présumable, pour ne pas dire évident, que c'est à *Bords* (Charente-Inférieure), ou à une des communes de *Bors* (canton de Baignes et canton de Montmoreau, arrondissement de Barbezieux, Charente), que ce titre se rapporte ; d'ailleurs, ainsi qu'il a été dit précédemment, l'absence du nom de Callières dans les Nobiliaires de Normandie s'oppose, de la manière la plus formelle, à ce qu'on regarde cette province comme le berceau d'une famille de ce nom.

François, l'académicien, est le premier des Callières portant le titre de Marquis qui, sans doute, lui fut conféré en récompense de ses éminents services diplomatiques. Lorsqu'il mourut, en 1717, à Paris, léguant sa fortune à l'Hôtel-Dieu, sur l'inventaire de ses biens on lui donne le titre de Marquis qui passa à ses cousins de Saintonge (1). D'après le docteur Vijen, les Callières de Clérac n'auraient commencé à le porter que sous la Restauration. Le premier auquel il le donne, sur son tableau généalogique, est Louis de Callières, né en 1775. Cependant, d'après Madame de Callières, dans une liste des Nobles du Périgord et de la Saintonge, convoqués pour élire des députés aux Etats-Généraux, en 1789, on trouve le *Marquis* Charles de Callières, né en 1722, le père de Louis.

Madame de Callières m'a envoyé l'empreinte en cire d'un cachet qui témoigne que la famille avait des alliances en Normandie, mais qui, à un autre point de vue, ne laisse pas de m'embarrasser. Au centre de ce cachet les armes des Callières de Clérac, *d'argent à trois fasces contrebaissées de sable*, écartelées de quatre alliances : à droite, en pointe, les armes des La Rochefoucauld, *burelé d'argent et d'azur, à trois chevrons de gueules, le premier écimé, brochant sur le tout*. (Une des filles de Jacques de Callières avait épousé un La Rochefoucauld) : à gauche, en pointe, les armes des Potier de Courcy (2), (famille

(1) Une quittance, signée par « François de Callières, Seigneur de Rochelay et de Gigny, Secrétaire du Cabinet de Sa Majesté, Membre de l'Académie française, » datée de Paris, 23 juillet 1706, qu'on conserve parmi les Manuscrits de la Bibliothèque de la Rochelle (*Catalogue des Manuscrits des Bibliothèques publiques de France, t. VIII, 1889*), témoigne, dans une certaine mesure, des relations des Callières de Normandie avec la Saintonge.

(2) Les Potier de Courcy sont encore représentés dans la Manche, dans l'Orne et en Bretagne.

dans laquelle Jacques avait pris femme), *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de trois croix de même, deux en chef, une en pointe*: à gauche en chef, les armes des Du Chatel (1), alliés et même parents des Potier de Courcy, *de gueules à la tour d'or, donjonnée de trois petites tours de même*: à droite en chef, des armoiries qui semblent bien être celles d'une autre famille normande, les Rouveraye (ou de La Rouveraye) (2), *d'azur à trois mains senestres d'argent, deux en chef, une en pointe*, mais sur le cachet, à la place d'une des mains (celle de gauche en chef), il y a un contre-écart, un écusson à *champ d'azur*, meublé d'un signe que, par suite des petites dimensions du cachet, je n'ai pu reconnaître, même avec une très forte loupe. Le tout est surmonté d'une couronne de marquis, et en bas, une croix de Saint-Louis se trouve à la rencontre des deux supports.

De qui provient ce cachet? De quelle époque date-t-il? La couronne de marquis, l'écusson des Potier de Courcy, famille à laquelle appartenait sa mère, porteraient tout d'abord à croire que c'était le cachet de François, l'académicien diplomate, mais la présence de la croix de Saint-Louis ne permet guère de s'arrêter à cette idée: cette distinction était toute personnelle et exclusivement réservée aux services militaires, et il ne comptait que des services civils. Le cachet proviendrait-il de Louis-Hector, le gouverneur du Canada, chevalier de Saint-Louis? Mais, alors, comment expliquer la couronne de marquis? D'après le Docteur

(1) Le dernier représentant mâle des Du Chatel, dans la Manche, est mort tout récemment.

(2) D'après Bachelin-Deflorenne, édition de 1873, cette famille était encore représentée, cette année-là, dans l'Oise, le Calvados et l'Orne.

Vijen, il n'y aurait eu que deux militaires, dans la branche de Clérac, tous deux chevaliers de Saint-Louis, Raphaël, né en 1726, devenu lieutenant-colonel de cavalerie, mort en 1798, et son frère Charles : le cachet aurait-il appartenu à l'un deux ? Quoiqu'il en soit, les alliances normandes qui accompagnent les armes des Callières doivent être, — et même, la chose est pour moi évidente — une preuve que ce cachet n'est pas récent, qu'il remonte au dix-huitième siècle.

Il me paraît clair que, malgré quelques obscurités inévitables, provenant du temps écoulé, des époques troublées, etc., on doit tirer les conclusions suivantes de ce qui précède :

La famille de Callières n'est pas originaire de la Normandie, mais — du moins aussi loin qu'on peut remonter dans son passé — de l'ouest de la France, (Angoumois ou Saintonge) où sa principale branche, celle qu'on peut considérer comme le tronc, est encore représentée aujourd'hui par des descendants directs, à Clérac (Charente-Inférieure) et à Sainte-Foy la Grande (Gironde) (1) ;

Les hasards de la vie de soldat ont amené un des membres d'une branche collatérale en Basse-Normandie, dans le département actuel de la Manche, où deux, peut-être trois individus, sont nés ;

Aucune preuve authentique ne permet de dire exactement où sont nés Jacques de Callières, le gouverneur de Cherbourg, et ses enfants François, Louis-Hector, Renée et Bertrande. Jusqu'à ce jour, on n'a rien découvert qui puisse fixer les idées sur ce point,

(1) Il y a encore d'autres représentants de la famille de Callières, mais je n'ai aucun renseignement sur eux, sur le lieu de leur résidence, etc., ce qui fait que je ne parle pas d'eux.

à Cherbourg ou à Torigni-sur-Vire, deux villes sur lesquelles les biographes sont partagés. Tout au plus, peut-on supposer, comme le fait G.-P. Avoyne de Chantereyne au sujet de François et de Louis-Hector, qu'ils avaient été baptisés dans la chapelle du château de Cherbourg dont les Registres ont été perdus.

Par suite du mariage de Jacques dans notre région, une branche de la famille de Callières s'y serait peut-être perpétuée si ses deux fils n'étaient pas morts sans postérité, l'un à Paris, l'autre au-delà de l'Océan.

A partir du 13 juin 1662, date de l'inhumation de Jacques, il n'est plus question des Callières chez nous : en réalité, ils n'ont fait que passer dans notre pays.

On est toujours flatté de compter dans son pays natal des hommes qui ont brillé par leurs talents, aussi notre patriotisme local pourra-t-il souffrir de ces conclusions : il faut pourtant que nous les acceptions : le patriotisme local est, certes, un sentiment très louable, mais encore faut-il qu'il cède aux exigences de la vérité.

Mai 1890.

RES

elles sur les-
ut au plus,
Avoyne de
uis-Hector,
du château
rdus.

otre région,
serait peut-
morts sans
Océan.

umation de
chez nous :
tre pays.

s son pays
urs talents,
souffrir de
s les accep-
n sentiment
l cède aux

Quelques mots encore au sujet

DES

DE CALLIÈRES

En écrivant « A propos de Jacques, François et Louis-Hector de Callières », mon but était avant tout de faire voir que ces trois personnages n'étaient pas d'origine normande, ainsi que le disent quelques-uns de nos historiens locaux, et j'espère y avoir réussi. Quoique la chose fût en dehors de mon sujet, et à peu près dénuée d'intérêt pour les lecteurs des *Mémoires de la Société Académique de Cherbourg*, je consacrais quelques lignes à la description d'un cachet dont la date était douteuse, et au titre de *marquis*, porté par le chef actuel de la famille, et dont l'ancienneté était contestée. Depuis lors, j'ai eu l'occasion, il n'y a que quelques jours, de voir Madame la comtesse de Callières au château de Bonnières, le lieu de sa résidence, à trois kilomètres de Sainte-Foy la Grande (Gironde), et M. le Dr Vigen (1) chez lui, à Montlieu (Charente-Inférieure). On apprend toujours plus de choses en quelques heures de conversation que par correspondance, et si, dans ces entrevues, je n'ai pas acquis une certitude complète sur les points contestés, j'ai du moins recueilli des indices, j'ai été à même de voir des documents qui, à défaut de preuves authentiques, présentent des probabilités telles que, pour moi, elles valent celles-ci.

D'après M. Vigen, le cachet en question, aux armes des Callières de Clérac, avec quatre alliances, savoir : les armes des La Rochefoucauld, celle des Potier de Courcy, des du Châtel et des Rouveraye, trois familles normandes, pourrait

(1) C'est à tort que précédemment j'ai écrit Vijen; ce nom doit s'écrire par un *g*.

bien n'être qu'un cachet de fantaisie, d'une date récente : cette opinion me paraît peu soutenable. Si un membre quelconque de la famille de Callières avait fait graver ce cachet à une époque peu éloignée de nous, sous la Restauration par exemple, au lieu d'y faire figurer des armes de familles normandes alors que la famille ne comptait plus de proches parents en Normandie, n'avait plus avec cette province que des rapports de plus en plus éloignés, depuis la mort de François, le diplomate académicien, arrivée en 1717, c'est-à-dire un siècle auparavant, n'aurait-il pas plutôt choisi les écussons des familles de la région, Saintonge, Angoumois, Périgord, etc., avec lesquelles la sienne était alliée par de nombreux mariages ? La chose me paraît si logique que je la considère comme certaine.

Ce cachet n'est pas récent ; il doit remonter au dix-huitième siècle, et je ne serais pas éloigné de croire qu'il aurait appartenu à Louis-Hector, le gouverneur du Canada, mort en 1703, dont la mère était une *Potier de Courcy*, proche parente des *Du Châtel* ; il y avait probablement des liens de parenté rapprochée entre les Rouveraye et ces deux familles, et, enfin, une des sœurs de Louis-Hector avait épousé un La Rochefoucauld. Le cachet porte une croix de Saint-Louis, et le gouverneur du Canada avait été un des premiers chevaliers nommés après la création de l'Ordre. Le point embarrassant est, il ne faut pas se le dissimuler, la couronne de marquis dont le cachet est timbré ; mais si je ne fais erreur (car je confesse sincèrement mon peu de compétence en pareille matière), on voit des exemples de couronnes diverses, de ducs, marquis, comtes, des tortils de baron, accompagnant les écussons de gentilshommes qui, en réalité, n'avaient pas droit à ces titres lesquels étaient la propriété d'un seul des membres de la famille ; si d'autres membres se paraient de ces distinctions, c'était uniquement une affaire de tolérance de la part des titulaires.

Sur l'inventaire de ses biens qu'il laissa en mourant à l'Hôtel-Dieu de Paris, dont j'ai vu une copie chez Madame de Callières, on donne le titre de *marquis* à François, l'académicien, mort en 1717. Dans une étude sur « Louis-Hector de

Cal
in-
le g
ma
bec
son
plo
ma
Plu
res,
cela
titre
de S
n'au
A ce
les
l'un
de l
n'a
de C
régie
mèr
pas
la c
Cléa
acc
d'un
Sain
ainé
tolé
bien
che
ou l
cer
Cal
D
libr
(1
41 j

Callières », par M. Benjamin Sulte (1), ce dernier reproduit *in-extenso* les dispositions contenues dans le testament que le gouverneur du Canada, gisant sur son lit de mort, le 23 mai 1703, dicta à M^e Louis Chamballon, notaire royal à Québec; on y lit, entre autres choses, que le mourant « désire que son cœur soit séparé de son corps et mis dans une boîte de plomb ou d'argent pour être gardé jusqu'à ce que M. le *marquis de Callières*, son frère, ait fait connaître son avis ». Plus loin, il « délaisse tous ses biens au *marquis de Callières*, son frère, qui est son seul et unique héritier. » D'après cela, il est difficile de nier que François fût en possession du titre de marquis. Ce titre après sa mort passa à ses cousins de Saintonge, les Callières de Clérac. D'après M. Vigen, ils n'auraient commencé à le porter que sous la Restauration. A cette opinion, j'opposerai deux lettres que j'ai eues entre les mains au château de Bonnières, datées de Besançon, l'une du 1^{er} août 1779, l'autre du mois d'octobre (la décoloration de l'encre ne permet pas de préciser la date, mais la chose n'a aucune importance) de la même année, écrites par Raphaël de Callières, chevalier de Saint-Louis, officier supérieur au régiment de Bourbon-Cavalerie, appartenant à la branche mère, celle des Callières de Clérac. Ces deux lettres n'étaient pas sous enveloppe, mais simplement pliées, et cachetées, à la cire rouge, avec un cachet aux armes des Callières de Clérac (d'argent à trois fasces contrebaissées de sable), accompagnées d'une croix de Saint-Louis et surmontées d'une *couronne de marquis*. Raphaël était chevalier de Saint-Louis, mais, le titre de marquis appartenant à son frère aîné, la présence de la couronne s'expliquerait par une tolérance comme celle dont je parlais tout à l'heure. Il est bien possible aussi que Charles, l'aîné, également militaire et chevalier de Saint-Louis, eût donné son cachet à son frère, ou l'eût autorisé à s'en servir. Quoiqu'il en soit, il y a ce fait certain qu'en 1779, le titre de marquis existait chez les Callières de Clérac.

Dans une brochure, publiée à Paris, en 1864, chez les libraires Aubry et Dentu, sous le titre de *Catalogue des*

(1) Le *National*, Lowell, Massachussets, E.-U. d'Amérique, 11 juillet 1890.

22 QUELQUES MOTS ENCORE AU SUJET DES DE CALLIÈRES

Gentilshommes de Périgord, Aunis, Saintonge et Angoumois qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux Assemblées de la Noblesse pour l'élection des députés aux États-Généraux de 1789, publié d'après les procès-verbaux officiels, par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélémy, on lit (textuellement), page 29 :

Charles, marquis Decaillères (de Callières), — Decaillères, son frère.

Il me semble que ces divers témoignages suffisent pour démontrer que les aînés dans la branche de Clérac étaient en possession incontestée du titre de marquis bien avant la Restauration, qu'ils n'avaient pas pris ce titre, par une fantaisie usurpatrice à cette dernière époque, et que, si M. le marquis de Callières, demeurant à Clérac, le chef actuel de la famille, vient à mourir n'ayant que des filles, ce qui a lieu jusqu'à présent, ce titre doit, d'après le tableau généalogique de la famille, revenir à l'aîné des petits-fils de Madame de Callières, de Sainte-Foy la Grande.

H. JOUAN.

Cherbourg, 14 août 1890.

RES

Angou-
ion aux
tés aux
verbaux
Barthé-

caillères,

ent pour
c étaient
en avant
par une
t que, si
chef actuel
, ce qui a
t généalo-
e Madame

OUAN.

**Pour recevoir gratuitement le Catalogue spécial
de nos articles pour Enveloppement et Cartonnage
de Parfumerie, il suffit de nous demander le
: CARNET DE LA PARFUMERIE FRANÇAISE**

—Mme. EMILE LEBLANC—LYON

